# 2026 / 2027

# Service Enfance / Jeunesse
# & Groupe Scolaire Louis Marres




# Livret d'accueil

**Mairie d'Aniane** www.ville-aniane.com

**Service Enfance/Jeunesse. Tél. 04 67 57 01 51** - Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr

**Ecole maternelle. Tél. 04 67 57 79 40** - Mail : ce.0340156k@ac-montpellier.fr

**Ecole élémentaire. Tél. 04 67 57 71 83** - Mail : ce.0340157l@ac-montpellier.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

# Édito

Depuis de nombreuses années, la commune d'Aniane a fait le choix de placer l'enfance et la jeunesse au cœur de son projet de territoire.

Engagée aux côtés de l'ensemble des acteurs éducatifs, elle œuvre à la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire ambitieux, innovant et profondément humain. Convaincue que l'éducation est l'affaire de tous, la commune fait le pari de l'intelligence collective.

À travers un Comité Consultatif Enfance-Jeunesse, Aniane rassemble ses forces vives afin d'imaginer, expérimenter et déployer des projets porteurs de sens et d'audace. Ensemble, nous créons les conditions permettant à chaque enfant de découvrir, apprendre, grandir et s'épanouir pleinement.

Au-delà des dispositifs, c'est une conviction forte qui nous guide : garantir les droits de chaque enfant et de chaque jeune. Leur offrir des espaces d'expression où leur parole est entendue, où leurs idées sont reconnues, et où ils peuvent devenir pleinement acteurs de leur parcours.

Le service jeunesse, les écoles, la restauration scolaire et le service périscolaire constituent des piliers essentiels du quotidien des familles. Ils offrent un cadre sécurisé, des activités enrichissantes et un accompagnement précieux favorisant le développement et l'épanouissement des enfants.

En tant qu'adultes et élus, nous avons la responsabilité d'agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant et d'investir durablement dans la jeunesse, afin de construire l'avenir de notre village.

# Vos élus

- **Philippe Salasc**, Maire d'Aniane
- **Fabienne SERVEL** :2nde Adjointe, déléguée à l'enfance & jeunesse
- **Julie Cazorla :** Conseillère municipale, déléguée à la Jeunesse et pôle ados
- **Nelly Alonso :** Conseillère municipale, déléguée à la Sécurité alimentaire et valorisation des déchets
- **Thierry Guigon** Conseiller Municipal, délégué à la vie scolaire et périscolaire et aux Associations sportives
- **Gregory Schools** : Conseiller Municipal, délégué à la vie scolaire

# Guide pratique *Comprendre le rôle des acteurs impliqués autour des écoles*

## L'Ecole est en charge de :

- L'enseignement, de l'accès de chacun aux savoirs,
- L'accompagnement des enfants en difficulté (RASED)
- L'organisation des conseils d'école (CE)

## La commune est en charge de :

- L'accueil des enfants lors des temps périscolaires (voir plus bas)
- L'organisation du restaurant scolaire
- L'accueil des enfants sur les temps de loisirs (mercredis et vacances)
- L'entretien, la rénovation et le nettoyage des écoles
- La fourniture du matériel pédagogique et les fournitures scolaires (50 euros par enfant scolarisé par an)
- La dotation de l'école sur des activités culturelles et de loisirs (27 euros par enfant scolarisé par an)
- Le financement de spectacles et d'autres évènements à destination des écoles (Noël, etc……)
- L'animation du Comité Consultatif Enfance Jeunesse (CCEJ)

## Les représentants des parents d'élèves :

- Représentent les parents d'élèves lors des conseils d'école
- Portent les préoccupations des parents auprès des services de la mairie, des élus, des enseignants.

## Des associations du village s'investissent dans :

- L'accompagnement ponctuel des enseignants sur les temps scolaires pour mener des ateliers pédagogiques, culturels et sportifs.
- L'accompagnement ponctuel des animateurs des temps périscolaires et de loisirs pour mener des ateliers pédagogiques, culturels et sportifs.

# Le Groupe Scolaire Louis Marres

## École Maternelle

Directrice : Mme Chevriaux

Tél : 04 67 57 79 40

**Semaine à 4 jours d'école**
(lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Matin 8 h 45 à 11 h 45
(ouverture des portes 8h35)

Après-midi 13 h 45 à 16 h 45
(Ouverture des portes 13h35)

## École Élémentaire

Directrice : Mme Delsol

Tél : 04 67 57 71 83

**Semaine à 4 jours d'école**
(lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Matin 8 h 45 à 11 h 45
(Ouverture des portes 8h35)

Après-midi 13 h 45 à 16 h 45
(Ouverture des portes 13h35)

## Les conseils d'école

Se tiennent chaque trimestre. En réunissant directeur d'école, enseignants, délégués de parents d'élèves, psychologue scolaire, enseignants du RASED, représentants de la mairie (élus et techniciens), ils permettent de faire le lien entre l'école, les familles et les services de la mairie.



# Les représentants des parents d'élèves

Sont élus en début d'année scolaire (autant de parents d'élèves que de classes). Ils sont chargés de faire le lien entre le corps enseignant, la municipalité et les parents d'élèves. Ils peuvent être amenés à servir de médiateurs et, dans certains cas, à intervenir auprès des services de l'académie de Montpellier. Les délégués des parents d'élèves participent également à des actions ponctuelles comme le marché de Noël ou la fête des écoles.

Contact FCPE : fcpe.aniane@yahoo.fr
Contact APE des p'tits innocents : ape.innocents@gmail.com

# L'accompagnement des élèves en difficulté :

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), est théoriquement constitué d'un enseignant maître spécialisé **E** (difficultés d'apprentissages). Et d'un psychologue scolaire (Charlotte Bernon).

# Le transport scolaire

Inscription, circuit et horaires sont disponibles sur le site d'Hérault Transport. www.herault-transport.fr



# Assurances

Vous devez impérativement **fournir une attestation d'assurance**.

En effet, toute activité hors temps scolaire (sorties, visites, etc.) nécessite une assurance scolaire comprenant une garantie responsabilité civile pour les dommages causés par l'enfant, et une garantie accident corporel pour les dommages subis.

Vous avez la liberté de choisir votre assureur.

# Le Service Enfance / Jeunesse

Ce service municipal gère les accueils de loisirs municipaux péri et extrascolaires.

## L'A.L.P. : L'Accueil de Loisirs Périscolaire

**Ouvert du lundi ; mardi ; jeudi ; vendredi**

### Pour les Maternelles

Tous les accueils sont à l'école maternelle

- *Alp matin* de 7 h 30 à 8 h 35
- *Alp midi* de 11 h 45 à 13 h 45
- *Alp soir* de 16 h 45 à 18 h

### Pour les Élémentaires

Tous les accueils **du matin** sont à l'école élémentaire (salle7)

Tous les accueils **du soir** sont Maison des Loisirs, 51 bd Felix Giraud

- *Alp matin* de 7 h 30 à 8 h 35
- *Alp midi* de 11 h 45 à 13 h 45
- *Alp soir* de 16 h45 à 18 h

## L'A.L. P des mercredis.

### Pour les Maternelles

Tous les accueils sont à l'école maternelle

De 7 h 30 à 18 h *à la journée ou à La ½ journée matin ou Après-midi sans repas*
*La ½ journée matin ou après-midi avec repas.*

### Pour les Élémentaires

Maison des Loisirs, 51 bd Felix Giraud
accès parc Arnavielhe

De 7 h 30 à 18 h *à la journée ou à La ½ journée matin ou après-midi sans repas*
*La ½ journée matin ou après-midi avec repas.*

## L'A.L.S.H. : L'Accueil de Loisirs Extrascolaire

**Ouvert les vacances scolaires** (sauf les vacances de noël et la semaine du 15 Aout)

### Pour les Maternelles

Tous les accueils sont à l'école maternelle

De 7 h 45 à 18 h *à la journée avec repas ou à la ½ journée sans repas*

### Pour les Élémentaires

Maison des loisirs, 51 bd Félix Giraud, accès parc Arnavielhe

De 7 h 45 à 18 h *à la journée avec repas ou à la ½ journée sans repas*

Ces temps d'accueil sont encadrés par une équipe pédagogique formée et expérimentée (animateurs du service enfance jeunesse de la mairie). Les activités diverses et variées qui y sont proposées s'appuient sur la politique éducative définie dans un **Projet Éducatif de Territoire** (PEDT), construit conjointement par la communauté éducative (enseignant, association, parents d'élèves, mairie) en **Comité Consultatif Enfance Jeunesse**.

⇨ **Plus d'infos sur le PEDT 2022 / 2027 et le comité consultatif sur le site de la mairie.**

# Restaurants Scolaires

Le moment du déjeuner se doit d'être convivial et d'offrir un moment de détente. Il a pour objectif de permettre aux enfants de manger équilibré et de découvrir les goûts. Les repas et la pause méridienne sont encadrés par l'équipe des animateurs du service enfance jeunesse de la mairie. Des activités en lien avec les aliments, le goût et le gaspillage alimentaire sont proposées en élémentaire durant ces temps-là.

Les repas sont préparés par un traiteur spécialiste de la restauration collective dans le respect du cahier des charges qui intègre, outre les recommandations de la loi EGALIM et du Programme National Nutrition Santé (PNNS), l'obligation de proposer des produits bio (au moins 20% par jour).

⇨ **Les menus sont consultables au service Enfance - Jeunesse sur le site de la mairie et sur le portail d'espace citoyen.**

**A noter : si votre enfant suit un régime alimentaire particulier, merci de vous adresser à la directrice de son école pour la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).**

# Inscriptions, Réservations & Paiements

## Contacts et horaires d'ouverture

Service Enfance / Jeunesse, Conciergerie, 50 bd Félix Giraud, Tél : 04 67 57 01 51

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h (fermeture les mercredis)

**Accueil et régie du service :**

→ Agnès Guyot Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr

**Direction du service enfance et scolaire :**

→ David Faroldi Mail: sej@ville-aniane.fr

**Direction du service jeunesse et vie sociale :**

→ Elody Gauthier Mail: enfance-jeunesse@ville-aniane.fr

# Le dossier unique d'inscription complet

Indispensable pour la prise en charge de l'enfant, il est disponible à l'accueil du service Enfance / Jeunesse et sur le site de la mairie **et doit être rempli chaque année avant la fin de l'année scolaire et remis au service enfance Jeunesse.**

**A NOTER : à l'exception des parents, seules les personnes figurant sur le dossier pourront récupérer l'enfant.**

# L'espace Citoyen

Simplifiez vos démarches quotidiennes et citoyennes avec le portail proposé par Aniane.
Cet espace qui vous est dédié permet un accès permanent à toutes vos formalités concernant la scolarité de vos enfants.

**Pour accéder aux prestations d'accueil, LE COMPTE FAMILLE DOIT TOUJOURS RESTER CRÉDITEUR.**

# Réservations, tarifs & paiements

Votre espace famille et citoyen est enrichi régulièrement pour vous proposer un maximum de services sans avoir à vous déplacer au service enfance & jeunesse.

Les familles doivent d'abord remplir le dossier d'inscription et le retourner au service.

Depuis votre compte **en ligne**, vous pouvez **donc** :

- Consulter les menus de restauration scolaire,
- Rectifier une réservation (restauration scolaire, accueil périscolaire) dans les délais.
- Consulter l'historique de vos demandes,
- Suivre l'état de traitement de vos demandes,
- Disposer d'un "espace de stockage" pour vos pièces justificatives
- Éditer une attestation fiscale



# ÊTRE PARENT A ANIANE

## Guide pratique pour les parents

### Petite-Enfance de 0 - 3 ans

**Crèche "Les Pitchounets"**
50 boulevard Félix Giraud 34150 Aniane
Tél : 04 67 67 87 63

**Relais Petite enfance**
Le RPE propose des animations pour les enfants et leurs assistant(e)s maternel(le)s ainsi qu'un espace d'échange et d'information dédié aux professionnel(le)s comme aux parents.
*Mail : ram.CCVH@cc-vallee-herault.fr*
Tél : 04 67 67 87 72

### Enfance de 3 - 6 ans

**Ecole Maternelle publique d'Aniane**
Avenue lieutenant louis marres 34150 ANIANE
Tél : 04 67 57 79 40
Mail : ce.0340156k@ac-montpellier.fr

**Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP)**
Avenue lieutenant louis marres 34150 ANIANE
Tél : 04 67 57 01 50 ou 06 89 74 48 01
Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr
Les réservations sont obligatoires pour le restaurant scolaire de 11 h 45 à 13 h 45.

**Accueil de Loisirs (ALSH)**
Avenue lieutenant louis marres 34150 ANIANE
Tél : 04 67 57 01 50 ou 06 89 74 48 01
Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr
Les réservations sont obligatoires pour l'ALSH ainsi que les mercredis

## Enfance de 6 - 11 ans

### Ecole Elémentaire publique d'Aniane

29 avenue Louis MARRES
ce.0340157l@ac-montpellier.fr

### Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP)

Maison des Loisirs boulevard Félix Giraud 34150 ANIANE
Tél : 04 67 57 01 50 ou 04 67 57 01 38 ou 06 89 74 48 01
Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr
Les réservations sont obligatoires pour le restaurant scolaire

de 11h45 à 13h45

### Accueil de Loisirs (ALSH)

Maison des Loisirs boulevard Félix Giraud 34150 ANIANE
Tél : 04 67 57 01 50 ou 04 67 57 01 38 ou 06 89 74 48 01
Mail : resa-jeunesse@ville-aniane.fr
Les réservations sont obligatoires pour l'ALSH ainsi que les mercredis

## Jeunesse de 11 - 17 ans

### Espace Jeunes

Maison des Loisirs boulevard Félix Giraud 34150 ANIANE (rdc)
Tél : 04 67 57 01 50 ou 06 89 74 48 01
Mail : alsh-ados@ville-aniane.fr

### Collège « Lo Trentanel »

1 rue église des Cordières 34150 Gignac
Tél : 04 67 57 50 41
Mail : ce.0341386x@ac-montpellier.fr

### Lycée « Simone Veil »

198 Av. Arnaud Beltrame, 34150 Gignac
Tél : 04 67 57 50 41
Mail : ce.0342436n@ac-montpellier.fr

# Barème des prestations A.L.P

| Conditions de revenus | MATERNELLE & ELEMENTAIRE | | |
|---|---|---|---|
| | **Accueil du Matin Périscolaire** | **Accueil du temps Périscolaire méridien** | **Accueil du Soir Périscolaire** |
| | **7h30 à 8h35** | **11h45 à 13h45** | **16h45 à 18h** |
| Barème familial* inférieur ou égal à 900€ | 0.62€ | **2.02 €** (1.03€ + repas au restaurant scolaire 0.99€) | 0.78€ |
| Barème familial* compris entre 900 et 1200€. | 0.94€ | **4.38€** (1.40€ + repas au restaurant scolaire 2.98€) | 1.14€ |
| Barème Familial* supérieur à 1200€. | 1.25€ | **5.38€** (1.87€ + repas au restaurant scolaire 3.51€) | 1.56€ |
| MAJORATION | | 50% | |

# Barème des prestations A.L.S.H - 6ans / +6ans

| A.L.S.H – MERCREDIS & A.L.S.H – VACANCES SCOLAIRES | | | |
|---|---|---|---|
| Barème Familial* | QF ≤ 900 € | 900 € < QF ≤ 1200€ | 1200 € > QF |
| Tarif horaire | 0.85€ | 1.20€ | 1.55 € |
| ½ Journée | 4.25 € | 6.00 € | 7.75 € |
| Journée | 8.50 € | 12.00 € | 15.50 € |
| Prix du repas | 3.51 € | 3.51 € | 3.51 € |
| Total journée complète | **12.01 €** | **15.51 €** | **19.01 €** |
| Majoration de non réservation applicable à l'ensemble des tarifs | **50 %** | **50 %** | **50 %** |

*Calcul du Barème familial : avis d'impôt du foyer / 12 mois / nbre de part

# Le Service Jeunesse et Vie Sociale

## Mon enfant, bientôt ado et futur adulte

| Des actions à destination des jeunes | Des actions à destination des familles |
|---|---|
| **Un espace Jeune**<br>Un repère aménagé et animé pour les jeunes : s'amuser, rigoler, créer des projets, participer à la vie du village ou tout simplement être écouté où discuter.<br>→ Destiné aux adolescents à partir de 11 ans<br>→ Ouvert du mardi au vendredi et pendant les vacances scolaires | **Les ateliers parents d'ados**<br>Des ateliers pour comprendre ce qui se passe dans le corps et dans la tête de votre ado et pour vous permettre d'acquérir des outils et des compétences pour bien communiquer avec votre lui et rétablir le dialogue quand celui-ci est rompu.<br>→ Animé par Léa de Grand'Dire Ensemble<br>→ Tous les mois hors vacances |
| **Des actions de prévention (harcèlement, numérique, écran, santé…)**<br>→ A l'école, au collège, dans la rue<br>→ Menées par Stéphan, animateur ados spécialisé « Promeneur du net » | **Des ressources sur la parentalité**<br>→ Une page Facebook dédiée à la parentalité « en famille ça fourmille » |
| **De l'aide à l'orientation, la formation, la mobilité, l'engagement citoyen …**<br>→ Des permanences de la Mission Locale Jeune tous les jeudis après-midi (hors vacances) | |

**Plus d'infos :** enfance-jeunesse@ville-aniane.fr / alsh-ados@ville-aniane.fr

**Et sur les réseaux sociaux.**

# LA BIBLIOTHÈQUE / LUDOTHÈQUE

**Place Etienne Sanier Tél : 04 67 54 46 34 - mail : bibliotheque-aniane@orange.fr**

La bibliothèque/ludothèque est ouverte à tous.
Elle est dorénavant en plein cœur du village pour mieux accueillir les lecteurs qui trouveront plus de 8000 documents à leur disposition.
Chaque génération y trouvera un livre ou un jeu de société selon son envie : albums pour les tout-petits, documentaires historiques ou animaliers, romans fantasy, BD...
Vous pouvez aussi partager vos "coups de cœur" autour d'un café, écouter un artiste, rencontrer un écrivain ou assister à la diffusion d'un film ou documentaire, profiter d'un spectacle... L'accès à la bibliothèque est gratuit, pour les enfants et pour les adultes.

⇨ **Plus d'infos sur le site de la mairie : www.ville-aniane.com/bibliotheque/**

**Accueil du public**

**Bibliothèque**

- lundi de 15 h à 18 h
- mercredi de 14h à 19h
- samedi de 10 h à 12 h

**Ludothèque**

- mardi de 16 h à 18 h
- mercredi de 10 h à 12 h
- jeudi de 10 h 30 à 18 h



# La recette d'une rentrée en Petite Section

## Le 1 Septembre 2026

**Les enfants de PS viennent à 09h00 (pas avant) jusqu'à 11h45 ou 16h45.**

Cette première rentrée est un événement unique et important dans sa vie.
Après ce premier contact avec l'école, ce livret vous permettra de la découvrir sous ses différents aspects. Il vous aidera à préparer cette rentrée.

L'école maternelle est une école dont la fréquentation est obligatoire. Le respect des horaires en est indispensable pour le bon fonctionnement de la vie de l'école.

# Comment préparer ce grand jour ?

## Voici quelques idées :

- → Avant, montrez-lui sa future école, faites le chemin avec lui/elle, parlez-lui de l'école, sans embellir, sans inquiéter.
- → Accompagnez le/la, le jour de la rentrée.
- → Acceptez ses larmes s'il y en a, expression normale de son émotion, de sa peur de l'inconnu…Même si elles coulent fort, le plus souvent elles sèchent assez vite dès que le parent est parti.
- → Essayez de ne pas trop montrer que vous êtes aussi angoissé(e), ce sont parfois les parents qui pleurent et qui transmettent leur appréhension…
- → Dites-lui où vous allez en le/la quittant, ce que vous allez faire, et qui viendra le/la chercher.
- → Préparez son sac avec lui, avec son doudou, une gourde, des habits de rechange au cas où...
- → Soyez à l'heure pour la sortie : c'est difficile pour un petit de voir arriver tous les papas et les mamans, et d'attendre…
- → N'hésitez pas à parler avec le maître ou la maîtresse si vous avez des questions, des inquiétudes…
- → Donnez- lui le temps de s'adapter à l'école, sans vous affoler de ses larmes, de ses cris, de ses trépignements…Certains enfants ont besoin de temps pour accepter le changement.

**Et puis n'oubliez pas que…** Votre enfant a déjà appris beaucoup de choses avec vous, et il va continuer. A l'école il apprendra d'autres choses.
Il est important qu'il/elle vienne régulièrement, l'école maternelle est maintenant obligatoire à partir de 3 ans.
Seule une tolérance est accordée pour les après-midis, où les enfants de PS ne sont pas obligés de venir faire la sieste à l'école.

# La recette d'une rentrée en CP

## Le 1 Septembre 2026

L'école élémentaire est une école dont la fréquentation est obligatoire. Le respect des horaires en est indispensable pour le bon fonctionnement de la vie de l'école.

# Comment préparer ce grand jour ?

### Voici quelques idées :

- → Veiller à respecter le rythme de sommeil des enfants.
- → Privilégier un moment de plaisir en lisant une histoire au coucher.
- → Bannir les écrans le soir les jours d'école.
- → Les rassurer en prenant le temps de les écouter et de discuter avec eux de l'entrée au CP.

## Le jour de la rentrée :

- → Accompagnez votre enfant le premier jour : c'est indispensable.
- → Montrez-vous sûr(e) de vous, il sera sûr de lui. Soyez naturel(le).
- → Rassurez-le, dîtes-lui que vous partez et que vous allez revenir le chercher, sans oublier le bisou.
- → Il ne vous dit rien sur l'école : normal, c'est son jardin secret. Il vous en parlera peut-être plus tard….
- → Respectez l'heure de la sortie, bien des inquiétudes seront ainsi évitées.
- → Respectez aussi l'heure de l'entrée : votre enfant se sentira intégré dans le groupe.
- → Un doute, un problème, un besoin... parlez-en à l'enseignant (e), votre enfant y sera sensible.

## N'oubliez pas

- → Plus de doudou, pas de jouets, ni de sucreries au sein de l'établissement scolaire.
- → Marquer tous les vêtements, et surtout le cartable. Cela limitera les pertes et les échanges au cours de l'année. Attention cela arrive souvent !!!!
- → Pas de bijoux (boucles d'oreilles) qui se perdent facilement.
- → Toute absence doit être signalée au plus vite puis justifiée par écrit dans le cahier de liaison.
- → Les médicaments : les élèves ne doivent pas avoir de médicament dans le cartable ou les poches. Ils ne peuvent être administrés à l'école qu'avec la présentation d'une ordonnance ou dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Les parents dont les enfants déjeunent à la cantine (temps périscolaire) sont priés de se rapprocher du référent pour la prise des médicaments.

# Les vacances scolaires et pont 2026 / 2027



Rentrée des élèves : mardi 01 septembre au matin



Vacances d'Automne : Du vendredi 19 octobre après la classe au lundi 2 novembre au matin



Vacances de Noël : Du vendredi 18 décembre après la classe au lundi 4 janvier au matin



Vacances d'Hiver : du vendredi 06 février après la classe au lundi 22 février au matin



Vacances de Printemps : du vendredi 02 avril après la classe au lundi 19 avril au matin



Pont de l'Ascension : du  mardi 04 mai après la classe au lundi 10 mai au matin.



Vacances d'Été : à partir du vendredi 3 juillet après la classe